

Conseil Municipal du MARDI 31 JANVIER 2017 - Compte-rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 31 janvier 2017
sous la Présidence de Joël PIERRACHE – Maire de Pecquencourt
Monsieur le Maire procède à l'appel à 18 h 31

PRESENTS :

ADJOINTS : Messieurs VANANDREWELT, FATIEN, VEZILIER, CRESTA et Mesdames DEVAUX, CORREAU, GRODZKI
CONSEILLERS : Messieurs LAJLAR, STEPINSKI, TRINEL, LANGLIN, MONDINO et Mesdames KLOSKA, WECHMAN, KOMIN, LAURENT

PROCURATIONS :

Monsieur Lucien COTELLE à Monsieur Joël PIERRACHE (Maire), Monsieur Cédric JUDEZ à Monsieur Richard FATIEN
Madame Lilia Rosanna MAZAGRAN à Madame Agnès GRODZKI, Monsieur Omar OUAAZZI à Monsieur Rémy VANANDREWELT
Madame Fabienne FROMONT à Madame Graziella KLOSKA, Monsieur Daniel ANACHE à Monsieur François CRESTA
Madame Véronique WEISS à Madame Marie-Thérèse CORREAU, Madame Christiane MARCZEWSKI à Madame Gilda WECHMAN
Monsieur Yves PERAT à Monsieur Francis VEZILIER, Madame Marie-Claude HANOT à Monsieur Patrick LAJLAR

ABSENTS :

Madame Marilynne MAÏDA et Monsieur Jean-Jacques BRACQ

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire débute la séance à 18 h 33

Ordre du Jour

I/ Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Pascale KOMIN est désignée en cette qualité à l'UNANIMITÉ des VOIX

II/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2016

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX

III/ Communication des décisions du Maire

- Décision du Maire n° 2016/10/186 relative à la convention d'audit pour les marchés publics d'assurances Ville et CCAS avec le Cabinet B.A.C.S. de Vieux Condé pour un montant de 2 750 € HT.
- Décision du Maire n° 2016/10/187 relative à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de services en procédure adaptée pour la gestion des contrats d'assurances de la Ville et du CCAS de Pecquencourt.
- Décision du Maire n° 2016/11/188 relative à un contrat de mission avec le Cabinet SG INGENIERIE de Warlaing pour l'étude et le suivi des travaux d'aménagement des rues Jean Jaurès et Cyrille Vallée pour un montant de 39 900 € HT.
- Décision du Maire n° 2016/11/189 relative à l'avenant n° 9 de la convention d'hébergement en demi-pension entre la commune, le collège Schumann et le Département du Nord, annulant et remplaçant la décision n° 2016/01/178 suite à une erreur de date sur l'avenant proposé à l'époque.
- Décision du Maire n° 2016/12/190 relative à la passation d'un marché public en procédure adaptée de prestation d'assurances pour la Ville et le CCAS détaillé en lots
 - o Lot 1 Dommages aux Biens et Risques Annexes avec la Société GROUPAMA pour une prime de 6 756,90 € TTC/an.
 - o Lot 2 Responsabilité Civile avec la Société SMACL pour une prime annuelle de 2 395,58 € TTC.
 - o Lot 3 Flotte Automobile et Mission avec la Société SMACL pour une prime de 12 604,91 € TTC/an.
 - o Lot 4 Protection Juridique avec la Société GROUPAMA pour une prime de 1 671,07 € TTC/an.
 - o Lot 5 Individuelle Accident avec la Société GROUPAMA pour une prime de 1 480,50 € TTC/an.
- Décision du Maire n° 2016/12/191 relative au renouvellement des logiciels informatiques avec la Société JVS d'une durée de 3 ans détaillé comme suit :
 - **Investissement – Logiciels**
 - Droits d'accès Millésime On-Line 2 960 € HT
 - Cession forfait annuel 8 404 € HT
 - **Fonctionnement – Prestations**
 - Mise à niveau corrective forfait annuel 1 050 € HT
 - Assistance forfait annuel 1 050 € HT

IV/ INTERCOMMUNALITÉ

1/ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT – MODIFICATION DES STATUTS PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent lors de sa séance du 6 décembre 2016 a intégré dans ses statuts la compétence « Plan Climat Air Energie Territorial » dans le cadre de la protection et la mise en valeur de l'environnement. A savoir : Article 2-2 : Protection et mise en valeur de l'environnement

- 2-2-2 : Elaboration, mise en œuvre et animation de programmes partenariaux pour un développement durable du territoire (charge pour l'environnement communautaire, Agenda 21 communautaire, **plan climat air énergie territorial**).

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de modification statutaire.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX

2/ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT – COMPETENCES P.L.U.I.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Loi ALUR prévoit que les communautés de Communes, non compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme, le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017. Cette loi dispose également que les communes bénéficient d'un droit à s'opposer à ce transfert, à charge pour elles de prendre une délibération en ce sens dans les 3 mois qui précéderont le 27 mars 2017.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce transfert de compétence concernant le Plan Local d'Urbanisme.

REFUSÉ par 26 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Monsieur MONDINO)

3/ SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS – MODIFICATION DE L'ARTICLE 18 DES STATUTS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis a décidé par délibération en date du 12 octobre 2016, de modifier ses statuts et particulièrement l'article 18 relatif à la contribution des membres du SMTD, défini de la façon suivante : « Les recettes du syndicat seront constituées par :

a) La contribution de ses membres qui est fixée selon la répartition suivante :

CAD : 86.42 %	LEWARDE : 0.93 %
ANICHE : 4.47 %	LOFFRE : 0.22 %
AUBERCHICOURT : 1.34 %	MASNY : 1.25 %
BRUILLE LES MARCHIENNES : 0.36 %	MONCHECOURT : 0.73 %
ECAILLON : 0.54 %	MONTIGNY EN OSTREVENT : 1.30 %
EMERCHICOURT : 0.72 %	PECQUENCOURT : 1.72 %

b) Les subventions de tout ordre de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et des communes.

c) La perception de la taxe « versement destiné au financement des transports en commun » sur les salaires, instituée par la loi du 11 juillet 1973.

d) Des sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu.

e) Du produit des emprunts.

f) Toutes autres recettes diverses.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition des contributions financières des membres reprises ci-dessus et donc sur la modification de l'article 18 des statuts du SMTD. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX**

4/ PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de l'Environnement et notamment son article L 333-3 et vu la dissolution du Syndicat des Communes Intéressées à la réalisation et à la Gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, considérant l'arrêté préfectoral portant modifications statutaires du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, ainsi que son annexe, pris en date du 30 décembre 2016. Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, précisant que les communes, communes associées et villes-portes sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant, il demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein du Comité Syndical Mixte de Gestion du Parc et propose respectivement les candidatures de : Madame Fabienne FROMONT, délégué titulaire et Monsieur CRESTA François, délégué suppléant.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX

V/ ADMINISTRATION GENERALE

1/ OPERATIONS FUNERAIRES – DOSSIER DES POMPES FUNEBRES DHENAUT POUR L'OUVERTURE D'UN SALON FUNERAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Gilles DHENAUT souhaite dans le cadre de ses activités de pompes funèbres ouvrir un salon funéraire sur la Commune de Pecquencourt sur le terrain dont il est propriétaire et donnant directement accès à la place du Bicentenaire. Dans le cadre de la circulaire d'application du décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ce projet. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de Monsieur Gilles DHENAUT pour l'ouverture d'un salon funéraire. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX**

2/ DROIT DE PRIORITE – ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les services de l'Etat « Division Domaine » a fait savoir son intention de céder les parcelles non bâties cadastrées section A n° 207 et 1488 situées au lieu-dit Hameau d'Anchin, d'une superficie totale de 630 m² au prix de 700 €. Selon l'article L 204-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, la Commune peut faire valoir son droit de priorité sur ce dossier. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition d'achat de terrains repris ci-dessus.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX

3/ MAISONS & CITES SOGINORPA – CESSION DE TERRAINS CITE LEMAY

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation de la Cité Lemay, Maisons & Cités Soginorpa propose à la Commune une cession de terrains situés rue d'Albertville, cadastrés section AA n° 50p pour 77 m² et section AA n° 134p d'une superficie de 97 m², occupés respectivement par un garage, soit une superficie totale de 174 m². Le prix de vente est proposé est de 6 960 € fixé par le service des Domaines.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de cession de terrains par Maisons & Cités Soginorpa telle que reprise ci-dessus, de l'autoriser à signer les documents afférents et de prendre en charge les frais en découlant.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX

4/ PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - MODIFICATION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet de construction de la médiathèque municipale sur le site de l'ancien local Joseph Sauty – 15 rue Estienne d'Orves, il est nécessaire de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme concernant uniquement le règlement écrit de la Zone Urbaine. Considérant que la procédure d'évolution choisie est la modification avec enquête publique, puisqu'elle aura pour effet de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser, comme l'énonce l'article L 153-41 du Code de l'Urbanisme. Considérant qu'il sera demandé, conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services de la Direction Départementale des Territoires et Mer soient mis à disposition gratuitement pour assurer la conduite de la procédure. Il demande au Conseil Municipal :

- D'engager une procédure de modification du PLU conformément aux dispositions des articles L 153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme.
- De lui donner autorisation pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU.
- De solliciter de l'Etat, pour les dépenses liées à la modification du PLU, une dotation conformément à l'article L 132-15 du Code de l'Urbanisme. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX**

5/ BEGUINAGE – ACCORD DE PRINCIPE SUR GARANTIES D'EMPRUNTS NOREVIE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet « centre greffe » et notamment de la création du béguinage avec 21 logements locatifs individuels, NOREVIE a déposé une demande d'accord de décision d'agrément auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 13 logements individuels PLUS, 6 logements individuels PLAI et 2 logements individuels PLS. NOREVIE sollicite donc auprès de la commune, un accord quant à l'obtention des garanties d'emprunts sur les prêts repris ci-dessous :

- Prêt PLUS Construction de 1 110 139.00 € pour une durée de 40 ans au taux annuel d'intérêt du livret A + 0.60 %
- Prêt PLUS Foncier de 492 487.00 € pour une durée de 50 ans au taux annuel d'intérêt du livret A + 0.60 %
- Prêt PLAI Construction de 506 977.00 € pour une durée de 40 ans au taux annuel d'intérêt du livret A - 0.20 %
- Prêt PLAI Foncier de 225 156.00 € pour une durée de 50 ans au taux annuel d'intérêt du livret A - 0.20 %
- Prêt PLS Construction de 152 917.00 € pour une durée de 40 ans au taux annuel d'intérêt du livret A + 1.11 %
- Prêt PLS Foncier de 78 452.00 € pour une durée de 50 ans au taux annuel du livret A + 1.11 %

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de NOREVIE concernant les garanties d'emprunts des prêts repris ci-dessus. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX**

6/ CLASSES DE DECOUVERTES – ECOLE LANGEVIN WALLON

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » propose un séjour en Classes de Découverte pour 2 classes de CP/CE2 de l'école Langevin Wallon pour la période du 6 au 12 juin 2017 inclus. A cet effet, il demande au Conseil Municipal :

- de prendre en charge tous les frais découlant du séjour.
- de définir le montant des participations des familles, soit 3 x 20 € par enfant.
- de l'autoriser à verser aux instituteurs, une indemnité forfaitaire au tarif en vigueur au moment du départ et pendant la durée du séjour. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX**

7/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à une demande de changement d'affectation d'un agent il y a lieu de procéder à une modification de poste et notamment de grade, les fonctions de l'agent n'étant plus les mêmes. L'agent occupait le poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe. Les fonctions occupées actuellement sont celles d'un adjoint technique. Le Comité Technique a donné un avis favorable le 11 10 2016 à la demande de l'agent. La CAP a été saisie afin de donner son avis sur l'intégration directe de l'agent sur le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (même indice). Les Membres de la Commission Administrative Paritaire réunie le 10 11 2016, ont émis un avis favorable à l'intégration directe de l'agent. Il y a donc lieu de créer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer le poste ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet qu'elle occupait (avis favorable du CT le 11 10 2016). Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification au tableau des effectifs. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX**

8/ AMENAGEMENT DES RUES JEAN JAURES ET CYRILLE VALLEE – RESULTAT D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément au Code des Marchés Publics, un appel d'offre en procédure adaptée a été lancé pour le marché de travaux d'aménagement des rues Jean Jaurès et Cyrille Vallée à Pecquencourt. 6 candidats ont remis une offre dans les délais. A savoir : RAMERY, SOGEA, LORBAN, TCL, TPRN/DEVRED, DTR. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 janvier 2017 pour procéder à l'analyse des offres par le Bureau d'Etudes SG INGENIERIE de Warlaing – Maître d'œuvre de l'opération. Après les explications et les analyses des critères de jugement des offres données par le maître d'œuvre aux membres de la commission d'appel d'offres, le groupement TPRN/DEVRED a été retenu comme titulaire du marché de travaux pour l'aménagement des rues Jean Jaurès et Cyrille Vallée, pour un coût de 1 162 794,73 € HT soit 1 395 353,68 € TTC. Il demande au Conseil Municipal d'entériner le choix de la Commission d'Appel d'Offres. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX**

VI/ FINANCES

1/ RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2016/2017

En application de l'article 1^{er} du décret du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles primaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public, sont fixés par la Collectivité Territoriale qui en a la charge. La proposition suivante est établie avec 2 % d'augmentation. (arrondie)

REPAS	Tarif Actuel	Tarif au 01/03/2017
Repas enfants de Pecquencourt servis à la cantine	1.75	1.80
Repas enfants extérieurs servis à la cantine	2.45	2.50
Tickets repas pris occasionnellement	2.45	2.50
Tickets repas adultes	5.10	5.20

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la proposition de tarifs reprise ci-dessus pour l'année scolaire 2016/2017. **ACCEPTÉ par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur MONDINO)**

2/ ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE – REMBOURSEMENTS DE FRAIS D'INSCRIPTIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des cours de l'école de musique, la Directrice demande la possibilité de procéder aux remboursements de frais d'inscriptions pour des élèves ayant arrêté les cours pour cause de problème de santé et d'autres pour incompatibilité d'horaires suite à l'élaboration des plannings. A savoir : 1 inscription à 78.50 €, 1 inscription à 26.00 €, 1 inscription à 204.00 €, 1 inscription à 78.50 €. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes de remboursements de frais d'inscriptions reprises ci-dessous. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX**

3/ PARC PHOTOCOPIEURS - RENOUELEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat de maintenance du parc photocopieurs de la ville arrivera à expiration au 31 décembre 2017. Par anticipation, celui-ci a été renégocié avec la Société BUROMATIC 59. Cette dernière propose un nouveau contrat de location et d'entretien trimestriel pour un montant de 4 125.97 € HT. La partie location sera sous contrat CMCIC LEASING SOLUTIONS et la partie entretien sera sous contrat BUROMATIC 59. Il demande au Conseil Municipal d'accepter la proposition reprise ci-dessus, de l'autoriser à signer les documents afférents, de prendre en charge le coût financier.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX

4/ GESTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la conjoncture économique actuelle, les notions de productivité, d'économie budgétaire et de gestion de trésorerie sont devenues fondamentales. Il est aujourd'hui primordial pour toute organisation de se doter d'une solution de gestion électronique de documents pour éliminer (ou limiter) les désagréments engendrés par la prolifération de documents papiers et bureautiques (email, word, excel, etc.). Avec une solution adaptée à la structure de la collectivité, les opérations de rapprochement de devis, bons de livraison, factures ou bien encore le traitement des dossiers seront réalisés plus rapidement et avec moins de ressources, impactant positivement le fonctionnement opérationnel.

Dans ce but, la Société BUROMATIC 59, spécialiste de la gestion documentaire propose la dernière version du logiciel OPEN BEE SCAN PORTAL. Ce dernier permet d'optimiser le classement, la recherche et le partage des documents papiers et électroniques dans la plus grande simplicité. La proposition financière pour la solution OPEN BEE WORKGROUP pour 30 utilisateurs, avec une garantie de 5 ans, livraison, installation, formation et paramétrage (2 jours) est de 262,77 € HT mensuel. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition de logiciel de gestion des documents administratifs et comptables.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX

5/ PARC INFORMATIQUE DES ECOLES DE LA VILLE - CONTRAT DE MAINTENANCE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de prévoir la maintenance du parc informatique des écoles de la Ville, qui est arrivée à échéance au 31 décembre 2016. De ce fait, la société INFORMATECH propose de renouveler ce dernier pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce contrat de maintenance informatique assurera le fonctionnement optimal permanent des outils informatiques des écoles (serveurs, pc fixes, portables, imprimantes, réseau informatique, connexion ADSL). Le montant du contrat est de 1 800 € HT par an. Il demande au Conseil Municipal d'accepter la proposition de contrat faite par la SARL INFORMATECH, de l'autoriser à le signer et de prendre en charge la dépense. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX**

6/ FETE DES MERES – PROPOSITION DE CONTRAT

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre de la Fête des Mères prévue le 27 mai 2017, les membres de la Commission des Fêtes soumettent à l'Assemblée un contrat proposé par la société TOP REGIE de Raimbeaucourt. Le coût de la prestation est de 4 220,00 € TTC. Il demande au Conseil Municipal d'accepter le contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle proposé par la société TOP REGIE pour la Fête des Mères 2017 repris ci-dessus, de l'autoriser à le signer et d'engager les frais en découlant. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX**

7/ OUVERTURE DE CREDITS 2017

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2017, il est nécessaire de procéder aux engagements, liquidation et mandatements des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux mandatements des factures d'investissements. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ des VOIX**

VII/ INFORMATIONS

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19 h 15

Fait à Pecquencourt, le 1^{er} février 2017.

Le Maire,

Joël PIERRACHE